

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

ID : 039-243900420-20251117-134_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 17 novembre 2025

Date de convocation
07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 17 novembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Cramans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Lancement d'études de faisabilité pour l'aménagement d'un
accueil de loisirs à l'étage du pôle enfance de La Loye
N°134/2025**

Nombre de membres

40

Présents

34

Représentés

1

Excusés

4

Votants

35

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Faivre, Falcinella-Gillard, MM. Ramaux, Chalumeau (procuration à Mme Hählen).

Absents MM. Dejeux, Coutrot.

Contexte et objet du projet

Le pôle enfance de La Loye regroupe actuellement une micro-crèche et un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Lors d'un contrôle de la PMI à l'automne 2024, il a été mis en évidence un besoin d'augmentation de la surface d'accueil pour la micro-crèche, les locaux actuels étant devenus insuffisants pour le nombre d'enfants accueillis et l'évolution des normes.

Parallèlement, l'accueil de loisirs rencontre une saturation régulière de ses capacités d'accueil :

- Capacité actuelle : 40 enfants maximum, dont :
 - 20 enfants de moins de 6 ans,
 - 20 enfants de 6 à 11 ans,
- Or, les effectifs accueillis dépassent régulièrement ce seuil.

Afin de répondre à ces constats, une réflexion a été engagée sur la reconfiguration des espaces du pôle enfance.

Projet envisagé

Le projet consisterait à :

- Aménager les combles (1^{er} étage) du bâtiment actuel pour y transférer l'accueil de loisirs. (les règlements d'urbanisme actuels empêchent toute extension du RDC),
- Réaffecter les locaux de l'accueil de loisirs actuel à la micro-crèche, permettant :
 - L'agrandissement de la salle d'activités,
 - L'augmentation de la capacité d'accueil de 10 à 12 enfants.

Cette réorganisation permettrait d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel, tout en optimisant l'usage du bâtiment existant.

Démarches préalables

Le conseil municipal de La Loye a été consulté en avril dernier sur l'opportunité de ce projet et à donner un avis favorable à l'occupation de l'espace au 1^{er} étage tout en conservant une partie pour la mairie à des fins d'archivage.

Afin d'évaluer la faisabilité technique, financière et réglementaire de l'opération, il est proposé de solliciter l'appui de l'agence départementale d'ingénierie du Jura, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission permettra d'établir :

- Un programme fonctionnel adapté aux besoins,
- Un chiffrage estimatif des travaux,
- Une analyse de faisabilité du projet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un accueil de loisirs à l'étage du pôle enfance de La Loye,
- Sollicite les services de l'agence départementale d'ingénierie du Jura pour la réalisation de cette mission à maîtrise d'ouvrage,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette étude.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Jean-Marie Truchot
Secrétaire de séance

